



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire

**APPEL A CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE D'UN MINI-FOURGON
BLINDE A LA DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LA COTE
D'IVOIRE**

CAHIER DES CHARGES

MAI 2026



TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1. Objet.....	4
2. Allotissement.....	4
3. Conformité.....	4
4. Période de validité des offres.....	4
5. Langue de soumission.....	4
6. Frais de soumission.....	4
7. Monnaie de soumission et de paiement.....	4
8. Prix de l'offre.....	4
9. Régime fiscal.....	5
10. Présentation de l'offre.....	5
10.1 Présentation de la société et/ou des sous-traitants.....	5
10.2 Offre technique.....	5
10.3 Offre financière.....	5
11. Lettre type de soumission.....	5
12. Date et lieu de dépôt des offres.....	6
13. Ouverture de plis et évaluation des offres.....	6
14. Attribution du marché.....	6
15. Notification.....	6
16. Lieu et conditions de livraison.....	6
17. Délai de livraison.....	6
18. Réception.....	7
19. Garantie.....	7
20. Service après-vente (SAV).....	7
21. Assurances.....	7
22. Informations complémentaires.....	7
DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	8
1. Spécifications techniques du mini-fourgon.....	8
1.1 - Tropicalisation.....	8
1.2 - Représentation locale.....	8
2 . Description du véhicule (caractéristiques minimales données à titre indicatif).....	8
3. Spécifications techniques et sécuritaires.....	9
3.1- blindage de la cabine et de la cellule arrière.....	9
3.2- Equipements spéciaux.....	9

3.3 Verrouillage de portes à commande électromécanique.....	9
3.4 Installation d'éclairage électrique.....	9
3.5 Système d'alarme.....	9
3.6 Pré-installation radiocommunication.....	9
ANNEXE.....	10



PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une société pour la fourniture d'un mini-fourgon blindé neuf à la Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire. La livraison se fera dans les locaux de l'Agence Principale d'Abidjan sise au Plateau, Avenue Abdoulaye FADIGA.

Le type de mini-fourgon blindé à fournir est composé d'une cabine de conduite blindée et d'un coffre blindé, le tout sur le même châssis de base.

2. Allotissement

L'appel d'offres comporte un (01) lot, à savoir la fourniture d'un mini-fourgon blindé, pour le transport d'une troupe de six (06) personnes assises, de type Toyota Land Cruiser HZJ79, ou équivalent d'une autre marque.

3. Conformité

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du cahier des charges sera rejetée pour non-conformité. Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'attribution du marché.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres pour divers motifs, à tout moment, avant la signature du contrat.

4. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins six (06) mois, à compter de la date de dépôt des soumissions.

5. Langue de soumission

L'offre ainsi que les correspondances et les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

6. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale n'est, en aucun cas, responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

7. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA.

8. Prix de l'offre

Le prix doit être établi en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais relatifs à la livraison du mini-fourgon blindé dans les locaux de l'Agence Principale d'Abidjan (Delivery Duty Unpaid (DDU)). Le prix indiqué par le soumissionnaire se fera sous pli fermé et sera non révisable. Par ailleurs, le délai de livraison formulé dans le dossier de réponse ne doit pas excéder huit (08) mois.



9. Régime fiscal

En vertu des dispositions de l'article 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, de l'article 7 des Statuts de la BCEAO et de l'article 10 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale, à la réception de la facture proforma et des pièces justificatives.

10. Présentation de l'offre

L'offre, établie en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devra être présentée sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « Appel d'offres pour la fourniture d'un (01) mini-fourgon blindé destiné à la Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire ».

Les enveloppes intérieure et extérieure doivent être adressées à Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire. L'enveloppe intérieure comportera, en outre, le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire de l'offre sera présenté en trois parties distinctes comme suit :

1. présentation de la société ;
2. offre technique ;
3. offre financière.

L'offre devra être sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

10.1 Présentation de la société et/ou des sous-traitants

La partie relative à la présentation de la société devra comprendre les sections suivantes :

- présentation générale de la société ;
- références techniques similaires ;
- personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

10.2 Offre technique

L'offre technique devra faire ressortir une description détaillée et précise du mini-fourgon proposé.

10.3 Offre financière

L'offre financière devra être établie hors taxes/hors douane et comprendre :

- le coût du véhicule ;
- le coût des options, le cas échéant ;
- le coût du transport, tous frais compris (DDU) jusqu'à la livraison à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- la formation du personnel de la BCEAO chargé de conduire le mini-fourgon (chauffeurs).

11. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre, conformément au modèle joint en annexe.

12. Date et lieu de dépôt des offres

L'offre est à déposer à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, Avenue Abdoulaye FADIGA, porte 1014, au 10^e étage de l'immeuble fonctionnel, au plus tard, le **26 juin 2026**, à **16 heures**, délai de rigueur.

L'offre peut également être transmise par courrier à l'adresse : 01 BP 1769 Abidjan 01, et le cas échéant, le cachet du prestataire (Poste, DHL, CHRONOPOST, etc.), indiqué sur le pli, fera foi.

13. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Toutefois, les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière sont exigées.

L'évaluation des offres des soumissionnaires reposera sur les critères suivants :

- la qualité des références techniques dûment justifiées ;
- le respect des caractéristiques techniques définies ;
- la capacité de tropicalisation du véhicule ;
- la qualité des partenaires techniques en Côte d'Ivoire pour le service après-vente ;
- la formation des utilisateurs ;
- le coût total proposé ;
- la durée de validité des offres ;
- le délai proposé pour la livraison du mini-fourgon.

Pour l'évaluation des offres, la Banque Centrale prendra en compte les ajustements apportés au prix, le cas échéant, pour rectifier les erreurs arithmétiques.

14. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante.

15. Notification

L'octroi du marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera proposé pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

16. Lieu et conditions de livraison

Le mini-fourgon commandé doit être livré dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO, à Abidjan, en Côte d'Ivoire. La livraison est effectuée aux risques et à la charge du soumissionnaire, qui est tenu de conditionner le véhicule de manière à éviter tout dommage pendant le transport.

17. Délai de livraison

Le délai de livraison doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

18. Réception

Dans le cadre de la réception du mini-fourgon, des tests de vérification de bon fonctionnement seront réalisés, en vue de confirmer la conformité aux caractéristiques prescrites par le cahier des charges, dès la livraison.

La réception fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux Parties.

19. Garantie

La durée minimale exigée pour la garantie, pièces et main-d'œuvre, est de trois (3) ans ou cent mille (100 000) km.

20. Service après-vente (SAV)

Le fournisseur devra s'engager à assurer le service après-vente du véhicule, avec son représentant, durant la période de garantie.

21. Assurances

Le fournisseur et/ou ses sous-traitants devront, à leur charge, souscrire à une police d'assurance valable jusqu'à la livraison du véhicule et couvrant au moins les risques de transport et de responsabilité vis-à-vis des tiers.

22. Informations complémentaires

Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité à l'Agence Principale d'Abidjan et se référer aux contacts suivants :

- Monsieur COMPAORE Kiswendsida Désiré (+225 27 20 20 86 72) ;
- Madame THIAM née CAMARA N'Tenin Kani (+225 27 20 20 86 30).



DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

1. Spécifications techniques du mini-fourgon

1.1 - Tropicalisation

Le véhicule étant destiné à la Côte d'Ivoire, le modèle proposé devra tenir compte des conditions climatiques du pays (atteignant un pic de 45° C) et de l'état de praticabilité des routes qui est jugé moyen. Le véhicule fera notamment l'objet d'une tropicalisation consistant au renforcement et au rehaussement du châssis ainsi qu'à la conception du moteur adapté aux températures extérieures élevées.

1.2 - Représentation locale

Les soumissionnaires devront fournir, dans leur offre, les documents attestant leur représentation ou les accords de partenariat signés avec des prestataires locaux qui assureront les prestations liées au service après-vente. Les preuves de la capacité technique de ces derniers devront également être apportées.

2 . Description du véhicule (caractéristiques minimales données à titre indicatif)

Le véhicule à acquérir doit être un mini-fourgon blindé respectant, au minimum, les caractéristiques décrites ci-après :

- Modèle : Toyota Land Cruiser ;
- Motorisation : diesel ;
- Type de véhicule : à indiquer ;
- Formule de roues : 4X4 ;
- Catégorie de véhicule : véhicule mini-fourgon ;
- Cabine conducteur : cabine normale ;
- Caméra de réculé : oui ;
- Meurtrières : trois (03) de chaque côté latéral et deux (02) à l'arrière ;
- Puissance moteur : à indiquer ;
- Empattement : à indiquer ;
- Hauteur maximale : à indiquer ;
- Poids total admissible : à indiquer ;
- Type de conduction : gauche ;
- Volume du coffre : à indiquer ;
- Peinture : gris foncé ;
- Pneus type : capable de rouler après crevaison (TYLOCK) ;
- Sièges : un siège conducteur, un siège copilote et deux (02) banquettes de trois (03) places, soit huit (08) places assises ;
- Roues secours : deux (02) ;
- Rétroviseur : grand angle côté passager avant ;
- Rétroviseur d'approche : oui ;
- Isolation phonique de la cabine : oui ;
- Boîte de vitesse automatique : oui.

3. Spécifications techniques et sécuritaires

3.1- Blindage de la cabine et de la cellule arrière

La cabine de conduite sera blindée, au même titre que la cellule arrière de transport de troupe. Le blindage souhaité doit être au minimum conforme à la norme européenne CEN 1063, niveau B4 + et être le même pour les deux (02) compartiments.

3.2- Equipements spéciaux

- Barre stabilisatrice renforcée sous cadre ;
- Barre stabilisatrice AV renforcée près du centre de gravité supérieur ;
- Coupe batterie unipolaire ;
- Pré-équipement antenne et déparasitage radio ;
- Boîte à gants verrouillable ;
- Rétroviseur CE non chauffant ;
- Climatiseur cabine intégré ;
- Tachymètre avec graduation en km/h ;
- Réservoir à gauche, tubulure remplissage à droite ;
- Sortie échappement à gauche devant pont arrière ;
- Lampe intérieure avec commutateur ;
- Alternateur : 12 V / 75 A ;
- Isolation moteur ;
- Ressorts paraboliques à l'arrière convenant aux véhicules blindés ;
- Support roues secours fermé à clé.

3.3- Verrouillage de portes à commande électromécanique

Verrouillage à commande électromécanique pour la porte arrière, le déblocage se fait de la place du chauffeur ou de l'intérieur de la cellule arrière.

La porte arrière sera munie d'une serrure mécanique supplémentaire.

Les portes de la cabine seront équipées d'une serrure avec verrouillage mécanique pour se protéger de l'intérieur.

3.4- Installation d'éclairage électrique

Un éclairage intérieur est installé dans la cabine et la cellule arrière.

3.5- Système d'alarme

Un avertisseur original d'alerte est actionné par interrupteur à bouton par le chauffeur. Un interrupteur à bouton déclenche l'alarme visuelle ou le gyrophare rouge monté sur le toit au milieu de la cabine du chauffeur.

3.6- Pré-installation radiocommunication

Pré-installation d'un système de radiocommunication constitué d'une antenne pour communication longue portée (Bande Latérale Unique HF) et d'une antenne pour communication courte portée VHF/UHF (antenne de préférence montée sur le toit, côté droit avec câble (4 m) vers l'intérieur de la cabine). Il convient de prévoir, en outre, un système de communication par téléphone mobile GSM avec kit main libre.

NB : l'aspect du véhicule doit être sans déformation apparente et les soudures correctement exécutées dans les règles de l'art. A cet effet, la Banque Centrale se réserve le droit de formuler des réserves lors de la réception du véhicule que le prestataire doit lever dans un délai maximum de trente (30) jours.

ANNEXE

MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)
(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR NATIONAL DE LA BCEAO POUR LA CÔTE D'IVOIRE

01 BP 1769 ABIDJAN 01

Objet : [appel à concurrence pour la fourniture d'un (01) mini-fourgon blindé à la Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire]

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [Indiquer l'objet de l'appel d'offres], pour un montant de.....FCFA HT/HD

La durée de validité de notre soumission est de cent quatre-vingts (180) jours au moins pour compter

du [indiquer la date limite de dépôt des offres].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel d'offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarés inéligibles par la Banque Centrale. Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté. Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins-disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez. Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à exécuter le marché au plus tard à la date convenue lors des négociations. Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

